



Charte de l'environnement pour Houilles (2026-2032)

Préambule de Tous ensemble pour Houilles : La mise en œuvre des engagements inscrits dans la présente charte s'effectuera toutefois dans un contexte marqué par des contraintes budgétaires nationales et locales, qui imposent des choix, des priorisations et un phasage réaliste des actions. Ces contraintes ne remettent pas en cause l'ambition environnementale portée par notre équipe, mais conditionnent les modalités, le calendrier et l'ampleur de certaines mesures qu'on a parfois déjà précisé.

Par ailleurs, quelques objectifs définis s'inscrivent dans une perspective de long terme, dépassant la durée d'un mandat électif de six ans. Ils supposent une continuité de l'action publique, une coopération renforcée entre les acteurs du territoire, ainsi qu'un engagement durable des institutions, des citoyens, des entreprises et des partenaires associatifs.

Cette charte constitue ainsi un cadre stratégique évolutif, fondé sur la responsabilité, la transparence et l'adaptation progressive des politiques publiques, afin de concilier ambition environnementale, soutenabilité financière et efficacité dans le temps.

1. Etat des lieux :

- Réaliser un tableau de bord environnemental annuel permettant un état des lieux de début de mandat et un suivi des indicateurs sur les différentes thématiques.

Lors de notre rendez-vous avec Range ta planète, il a été suggéré de créer un tableau de bord environnemental annuel, outil essentiel pour garantir une action municipale transparente, mesurable et efficace en matière de transition écologique.

*Nous nous engageons à mettre en place, dès la première année du mandat, un **état des lieux environnemental de référence**, permettant d'établir une base objective sur l'ensemble des thématiques clés : énergie, température des espaces publics (extérieur et intérieur), déchets, mobilité, qualité de l'air, gaspillage alimentaire etc.*

Ce tableau de bord fera l'objet :

- *D'un suivi annuel des indicateurs, permettant de mesurer les progrès réalisés et d'identifier les axes d'amélioration ;*
- *D'une publication publique et accessible, afin d'assurer une transparence totale auprès des citoyens ;*
- *D'un travail collaboratif avec les associations locales, les experts et les services municipaux, garantissant la pertinence des indicateurs retenus ;*
- *D'une présentation annuelle en conseil municipal et lors d'un temps public dédié, favorisant l'information et la participation des habitants.*
-

Nous souhaitons que cet outil devienne un véritable levier d'aide à la décision, permettant d'orienter les politiques publiques, d'adapter les priorités budgétaires et d'ancre durablement l'action municipale dans une logique d'évaluation et de responsabilité.

Ce tableau de bord constituera également un engagement politique fort, traduisant notre volonté d'inscrire l'écologie au cœur du mandat, avec des objectifs clairs, des résultats mesurables et un suivi continu.



- Présenter les ressources humaines et budgétaires allouées aux différentes thématiques par l'administration une fois par an.

Sur les budgets il y aura la mise en place d'un budget vert qui constitue une nouvelle classification des dépenses budgétaires et fiscales selon leur impact sur l'environnement et une identification des ressources publiques à caractère environnemental. Cet outil d'analyse de l'impact environnemental du budget a pour but de mieux intégrer les enjeux environnementaux dans le pilotage des politiques publiques.

Sur les Ressources humaines C'est plus difficile à quantifier mais nous aurons comme c'était le cas auparavant un agent en charge de ces questions.

2. Formation :

- Former les élus et les agents municipaux et rappeler les enjeux sur les thématiques de la charte par domaine de compétences et objectifs.

*Nous partageons l'objectif de renforcer la **formation des élus et des agents municipaux** sur les thématiques environnementales, afin de garantir une mise en œuvre concrète, efficace et cohérente des engagements de la charte.*

*Cette proposition est **crédible et faisable**, à condition de l'inscrire dans une organisation claire et progressive. Nous nous engageons à mettre en place un **programme de formation structuré**, fondé sur :*

- *Une formation initiale en début de mandat* pour les élus, permettant d'aligner les priorités politiques avec les enjeux climatiques, énergétiques, environnementaux et réglementaires ;
- *Des modules ciblés par domaine de compétences* (urbanisme, mobilités, bâtiments, espaces verts, commande publique, restauration collective, etc.), afin d'adapter les contenus aux responsabilités concrètes de chaque service ;
- *L'intégration de ces formations dans le plan de formation existant des agents*, en mobilisant des dispositifs déjà disponibles (CNFPT, ADEME, Région, partenaires associatifs et experts) ;
- *Une approche pragmatique et progressive*, compatible avec les contraintes budgétaires et le temps de travail des agents.

*Nous veillerons à ce que ces formations soient **orientées vers l'action**, en rappelant pour chaque thématique :*

- *Les enjeux et obligations réglementaires* ;
- *Les objectifs de la charte* ;
- *Les leviers concrets à disposition de la collectivité* ;
- *Des retours d'expérience et bonnes pratiques* issues d'autres territoires (par exemple sur les essences végétales)

*En structurant cet effort autour d'outils existants et de partenariats locaux, nous affirmons qu'il s'agit d'un **engagement crédible, soutenable financièrement et immédiatement activable**, permettant d'ancrer durablement la transition écologique dans les pratiques quotidiennes de la municipalité.*



3. Sensibilisation :

- Organiser et soutenir la sensibilisation des citoyens.

Cet engagement est **dans notre projet de Maison des déchets à la fois lieu de collecte et d'informations**, à condition de s'appuyer sur des **dispositifs existants**, des **partenariats locaux** et une **programmation progressive**. Nous nous engageons à déployer une stratégie de sensibilisation fondée sur :

- La **mobilisation des associations locales**, des établissements scolaires et des conseils de quartier afin de co-construire des actions adaptées aux publics ;
- L'**organisation d'événements réguliers** (ateliers, conférences, défis citoyens, journées thématiques, animations de terrain) à coûts maîtrisés ;
- L'**utilisation des outils municipaux existants** (l'Ovillois mag, site internet, réseaux sociaux, affichage public, événements locaux) pour diffuser une information claire et accessible ;
- Le développement d'**actions ciblées par thématique** : économies d'énergie, réduction des déchets, mobilités durables, biodiversité, alimentation responsable, qualité de l'air.

Nous privilégierons des **formats concrets et utiles**, orientés vers le passage à l'action : écogestes du quotidien, accompagnement des ménages, retours d'expérience locaux, mise en valeur des initiatives citoyennes.



Biodiversité :

4. Pollution lumineuse :

- Baisser l'intensité et augmenter la durée des périodes sans éclairage public et éteindre les équipements publics pour favoriser la faune nocturne.

Sur l'objectif de réduire l'intensité ou des périodes sans éclairage public, cette mesure se heurte rapidement à des enjeux majeurs de sécurité publique, notamment en matière de :

- Sécurité des déplacements des piétons et des cyclistes ;
- Prévention des incivilités et des actes de délinquance ;
- Sentiment de sécurité des habitants, en particulier dans certains quartiers, aux abords des équipements publics et des axes de circulation.

Nous considérons donc que cette évolution doit être fondée sur des diagnostics précis, en concertation avec les habitants, les forces de l'ordre et les services techniques.

Nous privilégierons des solutions équilibrées et opérationnelles, telles que :

- La modulation intelligente de l'intensité lumineuse selon les horaires et les usages (réduction plutôt qu'extinction totale) ;
- L'étude des plantes bioluminescentes ;
- Un effort a déjà été fait avant 2020 en ayant recours à des technologies plus performantes (LED, détecteurs de présence, télégestion) permettant de concilier sobriété énergétique et sécurité ;

Il faut donc trouver un compromis responsable entre transition écologique et sécurité publique, en évitant toute décision qui pourrait fragiliser la tranquillité ou la protection des habitants.

Sur l'objectif d'éteindre les équipements publics, un logiciel avec des sondes qui permettaient des alertes avait été mises en place. Il faudra reprendre ce travail et aller plus loin avec des systèmes de détection de présence par exemple.

- Réviser le règlement local de publicités pour les écrans et les devantures des commerces.

Le règlement local de publicité n'a pas été révisé depuis plusieurs années il faut donc le mettre à jour pour tenir compte de l'évolution dans ce domaine au cours des 15 dernières années. Il faut mieux encadrer la publicité, les écrans numériques et les devantures commerciales, afin de limiter les nuisances visuelles et lumineuses, préserver le cadre de vie et réduire l'impact environnemental.

Cependant, la révision du Règlement Local de Publicité (RLP) est une démarche complexe et encadrée par un cadre juridique strict, qui implique :

- Des procédures longues et formalisées (diagnostic, concertation, enquête publique, validation administrative) ;



- La nécessité de respecter le droit national et la liberté du commerce, limitant la marge de manœuvre locale ;
- Un équilibre à trouver avec les commerçants, pour éviter un impact économique négatif sur l'attractivité des vitrines et des centres-villes.

Notre objectif est de faire évoluer le RLP de manière pragmatique, en conciliant qualité du paysage urbain, transition écologique, respect du tissu économique local et sécurité juridique. Mais nous partageons que certains commerces ovillois sont trop lumineux la nuit comme évoqué lors de notre rendez-vous.

5. Végétalisation :

- Mettre en place un plan de végétalisation pluriannuel : plantation de 600 arbres en 6 ans en diversifiant les jeunes essences.

Notre objectif est de planter 1000 arbres pour Houilles : un projet ambitieux pour un avenir durable

Alors que le patrimoine arboré de notre ville se réduit au fil des projets, nous affirmons la nécessité d'un changement d'approche.

Houilles mérite une politique ambitieuse de protection et de développement de son patrimoine arboré.

Mon engagement : planter 1000 arbres pour notre commune. Ce dispositif s'inscrit dans une démarche écologique et collective pour :

- Purifier l'air et améliorer la qualité de vie des habitants.
- Agir contre le réchauffement climatique
- Protéger notre biodiversité en offrant un habitat aux espèces locales.
- Créer des espaces verts où chacun pourra se détendre et partager des moments conviviaux.
- Embellir notre ville pour un environnement apaisant et agréable : fontaines à eau, mobiliers urbains.

Ce projet sera aussi l'occasion de décrocher des subventions régionales, nationales, et même européennes. Ces fonds permettront de financer les plantations et d'impliquer la communauté sans alourdir les budgets locaux.

Il ne faut pas planter pour planter ; il faut aussi que l'arbre puisse se déployer pleinement en se nourrissant. Ainsi il pourra jouer pleinement son rôle en ville (ombre, transformation du CO₂ en oxygène etc.)

6. Protection des arbres :

- Mettre en place un « Plan Arbres » pour protéger les arbres existants sur la voie publique et chez les particuliers, et être transparent sur les coupes d'arbres.

Pour mieux protéger les arbres existants, qu'ils soient situés sur l'espace public ou sur des propriétés privées, et renforcer la transparence autour des coupes d'arbres. Le patrimoine arboré est un atout majeur pour le climat local, la biodiversité, la santé et le cadre de vie.



La mise en place d'un « Plan Arbres » est pertinente et réalisable, à condition d'être construite de manière progressive, techniquement solide et juridiquement sécurisée.

Nous nous engageons à mettre à jour l'inventaire du patrimoine arboré communal, en priorisant les alignements d'arbres, les parcs, les écoles, les jardins privés et les espaces sensibles. Cet inventaire constitue un préalable indispensable, mais représente un travail conséquent en temps, en expertise et en moyens.

Nous soutenons l'intégration de règles de protection dans le PLU, tout en rappelant que les marges d'intervention sur les propriétés privées sont encadrées par le droit et doivent respecter l'équilibre entre intérêt général et droits des propriétaires.

Nous souhaitons également :

- Définir des **règles de protection des arbres lors des chantiers**, en lien avec les services techniques et les aménageurs ;
- Favoriser des **espaces de pleine terre autour des arbres**, dans la limite des contraintes urbaines existantes (réseaux, voirie, accessibilité) ;
- Généraliser des **pratiques d'entretien respectueuses**, notamment des **tailles douces**, en adaptant les méthodes aux impératifs de sécurité, de santé des arbres et de gestion des risques.

Concernant la transparence sur les coupes d'arbres, nous nous engageons à améliorer l'information du public, en expliquant les motifs (sécurité, maladie, travaux, replantation) et en inscrivant ces décisions dans une logique de renouvellement et de compensation végétale.

Notre approche vise un Plan Arbres crédible, techniquement soutenable et financièrement soutenable, conciliant protection du vivant, contraintes urbaines, sécurité publique et bonne gestion du patrimoine communal.

7. Protection de la faune et la flore :

- Réaliser l'atlas communal de biodiversité et installer des refuges et des traversées pour la faune locale.

Houilles a déjà mené des diagnostics environnementaux et naturalistes dans d'autres cadres, notamment lors de la révision de son PLU, qui inclut :

- Un état initial de l'environnement,
- Un diagnostic des espaces verts publics,
- Des observations de terrain sur la capacité d'accueil de la biodiversité (réalisées en 2021).

Cela signifie que des bases techniques existent déjà, mais qu'elles ne constituent pas encore un ACB structuré, tel que défini par l'Office Français de la Biodiversité (inventaires dédiés, cartographie complète, plan d'actions, mobilisation citoyenne, etc.) l'objectif est donc de capitaliser dessus sans repartir de zéro.



L'installation de refuges et de traversées pour la faune, nous soutenons des actions adaptées au tissu urbain de Houilles, lorsque leur efficacité écologique est démontrée et leur mise en œuvre techniquement possible. Cela pourra inclure :

- *L'installation de nichoirs, gîtes à chauves-souris, hôtels à insectes et mares pédagogiques dans les parcs et espaces publics ;*
- *Le renforcement des continuités écologiques via des haies, des plantations et des micro-corridors urbains ;*
- *Des dispositifs ciblés pour la petite faune dans certains secteurs routiers ou ferroviaires, lorsque les risques sont avérés.*



Climat :

8. Bilan carbone et trajectoire :

- Réaliser un bilan carbone communal.

La réalisation d'un **bilan carbone communal**, outil indispensable pour objectiver l'empreinte climatique de Houilles et orienter les politiques locales de réduction des émissions.

Cette démarche est **pertinente et faisable**, mais elle nécessite un **cadre méthodologique rigoureux**, des **données fiables** et des **moyens techniques adaptés**. Nous privilierons une approche s'appuyant sur des **référentiels reconnus** (Bilan Carbone®, ADEME, PCAET intercommunal) et sur les données existantes à l'échelle de la commune et du territoire.

Comme évoqué ensemble, nous avons également l'ambition d'**aller plus loin qu'un simple état des lieux**, en développant un **indicateur pédagogique et mobilisateur** : le "**jour du dépassement communal**", permettant d'estimer à quelle date Houilles consomme l'équivalent de sa capacité annuelle soutenable en ressources et en émissions.

L'objectif serait double :

- **Calculer un jour du dépassement local**, à partir du bilan carbone et d'indicateurs de consommation ;
- **Mettre en place une trajectoire de réduction** pour repousser progressivement cette date, avec l'ambition de la rapprocher le plus possible du **31 décembre**, symbole d'un mode de vie plus soutenable.

Nous restons toutefois lucides sur les **limites méthodologiques et opérationnelles** :

- Le calcul d'un tel indicateur repose sur des **hypothèses complexes** et des **données parfois incomplètes** à l'échelle communale ;
- Son évolution dépend en grande partie de **leviers qui dépassent les seules compétences municipales** (mobilité, logement, consommation privée, politiques nationales).

C'est pourquoi nous proposons une **démarche progressive et réaliste** :

- Réaliser un **bilan carbone solide et actualisé** ;
- Définir des **objectifs mesurables de réduction des émissions** par secteur (bâtiments, déplacements, énergie, achats publics) ;
- Expérimenter un **indicateur local de type "jour du dépassement"** comme **outil de sensibilisation, de pilotage et de mobilisation citoyenne** ;
- Assurer un **suivi annuel public**, en lien avec un tableau de bord environnemental communal.

Notre ambition est de doter Houilles d'une **stratégie climat crédible, mesurable et mobilisatrice**, conciliant **rigueur scientifique, faisabilité locale et capacité à entraîner les habitants vers un mode de vie plus durable**.

- Adopter une trajectoire et des leviers de réduction des gaz à effet de serre compatibles avec l'Accord de Paris de neutralité carbone et un objectif de réduction cohérent sur le mandat.

Nous partageons pleinement l'ambition de lutter contre le changement climatique et de



contribuer aux objectifs de l'Accord de Paris. Cet accord constitue un cadre international majeur, engageant les États à limiter le réchauffement climatique et à tendre vers la neutralité carbone.

Toutefois, l'Accord de Paris ne s'applique pas juridiquement aux communes : il engage les gouvernements nationaux, qui le déclinent ensuite à travers des stratégies nationales et territoriales. À l'échelle locale, l'action climat s'inscrit principalement dans des cadres tels que la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) et le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), porté par l'intercommunalité.

Pour une commune comme Houilles, l'enjeu est donc **non pas d'"appliquer" directement l'Accord de Paris**, mais d'en **proposer une déclinaison locale réaliste**, alignée avec ses compétences réelles et ses marges d'action.

Nous considérons qu'il est à la fois **responsable et crédible** d'inscrire la politique municipale dans l'esprit de l'Accord de Paris, en agissant concrètement sur les leviers communaux :

- **La réduction des émissions du patrimoine municipal** (bâtiments, éclairage, flotte de véhicules) ;
- **Une commande publique plus sobre en carbone** ;
- **Des choix d'urbanisme et d'aménagement favorisant la sobriété énergétique et les mobilités durables** ;
- **La sensibilisation et l'accompagnement des habitants et des acteurs locaux**, sans prétendre agir seuls sur leurs choix individuels.

Nous souhaitons éviter toute **sur promesse ou objectif hors de portée des compétences communales**. L'ambition climatique doit rester **forte, mais honnête**, fondée sur des actions concrètes, mesurables et suivies dans le temps.

Notre engagement est donc de **contribuer à la trajectoire nationale et internationale**, en faisant de Houilles une **ville exemplaire dans son périmètre d'action**, et en adoptant une **trajectoire locale de réduction des émissions cohérente, progressive et compatible avec les grands objectifs climatiques**, tout en restant ancrée dans la réalité des moyens et des responsabilités d'une commune.

9. Canicules et inondations :

- Elaborer un diagnostic de vulnérabilité climatique et un scénario d'adaptation climatique communal.

Pour Houilles, ce diagnostic devra notamment analyser :

- **L'exposition aux vagues de chaleur et aux îlots de chaleur urbains** ;
- **La vulnérabilité aux risques d'inondation**, en lien avec la Seine et les réseaux d'eaux pluviales ;
- **L'impact du changement climatique sur la santé, les espaces verts, les bâtiments et les populations fragiles**.
- **Et sans doute les tempêtes vu l'épisode qui a eu lieu à Eaubonne l'an dernier.**
-

Sur cette base, nous proposons d'élaborer un **scénario d'adaptation climatique communal**, fondé sur des



mesures concrètes et hiérarchisées, compatibles avec les compétences municipales, telles que :

- *Le développement d'îlots de fraîcheur et la végétalisation de l'espace public ;*
- *L'adaptation du patrimoine communal aux fortes chaleurs (écoles, crèches, EHPAD) ;*
- *Une meilleure gestion des eaux pluviales et la désimperméabilisation des sols lorsque cela est possible ;*
- *Des dispositifs de prévention et d'accompagnement des publics vulnérables en période de canicule.*

Nous veillerons à ce que cette démarche reste techniquement crédible, budgétairement soutenable et opérationnelle, en priorisant les actions les plus efficaces et en recherchant des financements externes. Notre ambition est de doter Houilles d'une stratégie d'adaptation climatique réaliste et utile, permettant de renforcer la résilience de la commune face aux effets déjà perceptibles du changement climatique.

- Désimperméabiliser les places de stationnement pour permettre l'infiltration de l'eau.

Pour atteindre l'objectif de réduction de l'imperméabilisation des sols et favoriser l'infiltration des eaux de pluie, dans un contexte urbain marqué par des risques accrus de ruissellement, d'inondation et d'îlots de chaleur, il convient de commencer par des surfaces où il est déjà acté que l'on ne reviendra pas avec de la circulation ou de l'usage ancien.

On pense notamment à la place du 14 juillet ou la mise en place d'au moins une cour Oasis dans une école.

10. Ilots de fraîcheur :

- Identifier les îlots de chaleur urbains et mettre en œuvre un plan d'actions pour la création d'îlots de fraîcheur.

Cela nécessite une approche progressive, ciblée et adaptée à un tissu urbain dense. Les principaux défis concernent :

- *L'identification précise des zones sensibles, nécessitant des relevés de température, des cartes d'occupation des sols et l'analyse des espaces végétalisés ;*
- *La maintenance et le suivi des aménagements pour garantir leur efficacité dans le temps.*
- *Pour concilier efficacité écologique et faisabilité communale, nous proposons :*
- *La cartographie des îlots de chaleur à Houilles, en collaboration avec les services techniques, et les associations locales.*

La création d'îlots de fraîcheur ciblés, via :

- *La végétalisation des espaces publics et des cours d'école,*
- *La plantation d'arbres d'alignement et de haies sur les rues et parkings,*
- *La création de zones d'ombre dans les zones les plus exposées ;*
- *L'intégration de ces mesures dans les projets d'urbanisme et d'aménagement, en lien avec le PLU et la gestion de l'espace public ;*
- *Un suivi régulier pour évaluer l'efficacité des mesures et adapter les actions au fil des années.*

Le plan d'action figure dans notre programme avec un cœur de ville ombragée et piéton.

- Désartificialiser et végétaliser les cours d'école en « cours oasis ».



Nous partageons pleinement l'objectif de créer des **cours oasis** pour améliorer le confort thermique, végétaliser les espaces scolaires et sensibiliser les enfants aux enjeux climatiques et environnementaux. Ces aménagements participatifs permettent également de renforcer la biodiversité et la gestion durable des eaux de pluie au sein des établissements scolaires.

Lors de notre rendez-vous “VAE – Range ta planète”, nous avons évoqué cette initiative et nous nous engageons à mettre en place au moins une cour oasis sur le mandat, en privilégiant :

- Un pilotage collaboratif avec les enseignants, élèves et associations locales, pour concevoir un espace adapté et pédagogique ;
- L'utilisation de techniques simples et durables : plantations locales, zones perméables, bancs ombragés, récupération des eaux pluviales ;
- Une évaluation de l'impact sur la biodiversité, le confort thermique et l'éducation environnementale, afin de capitaliser sur cette première expérience pour d'éventuelles extensions futures.

- Désartificialiser la place du 14 juillet

Notre objectif est de faire de la place du 14 juillet un espace plus écologique et agréable, tout en respectant les contraintes urbaines de Houilles.

La désartificialisation de la place du 14 juillet pourrait permettre :

- Une meilleure infiltration des eaux pluviales, contribuant à limiter les risques de ruissellement ;
- La création d'espaces végétalisés et d'ilots de fraîcheur, améliorant le confort des habitants et la biodiversité locale ;
- Une valorisation esthétique et fonctionnelle de la place, conciliant usages citoyens et écologie.

C'est d'autant plus soutenable que maintenant tout le monde a acté que cette place ne sera plus un parking.

11. Résilience :

- Mettre en place un plan d'actions pour assurer la résilience des infrastructures et services essentiels.

Il est important de rappeler que la coordination et la planification de la résilience des infrastructures critiques relèvent principalement de l'État et de la préfecture, notamment pour les réseaux d'eau, d'électricité, de transports ou de télécommunications.

À l'échelle communale, la Ville de Houilles peut néanmoins jouer un rôle concret et complémentaire, en :

- Identifiant les vulnérabilités locales sur les bâtiments et services municipaux (écoles, crèches, équipements publics) ;
- Préparant des mesures d'adaptation et de continuité pour ses propres services et infrastructures ;
- Informant et sensibilisant les habitants aux bons comportements en cas d'événement extrême ;
- Collaborant avec l'intercommunalité et les services de l'État pour coordonner les plans d'action et les exercices de simulation.



Ainsi, même si la responsabilité principale relève de la préfecture et des gestionnaires de réseaux, la commune peut et doit anticiper localement pour protéger ses habitants et garantir la continuité de ses services municipaux.



Déchets :

12. Zéro-déchet :

- Organiser des évènements communaux zéro-déchet et supprimer les produits à usage unique.

Pour réduire l'impact environnemental des événements municipaux et promouvoir des pratiques responsables auprès des habitants. La suppression des produits à usage unique et l'organisation d'événements zéro-déchet permettent de réduire significativement les déchets produits, de sensibiliser les citoyens et de donner l'exemple.

Cette démarche est réalisable et pourra être mise en œuvre en :

- Adaptant progressivement le matériel et la logistique municipale (gobelets, assiettes, couverts, sacs) pour privilégier des alternatives réutilisables ou compostables ;
- Formant et sensibilisant les organisateurs et bénévoles afin de garantir le respect des consignes zéro-déchet ;
- Intégrant des mesures de tri (notamment en fournissant les bons conteneurs), compostage et recyclage pour les déchets produits malgré tout ;
- Communiquant auprès des participants et habitants pour encourager les comportements responsables et valoriser l'exemplarité de la commune. On constate trop souvent qu'aucune poubelle de tri n'est à disposition dans les salles mises à disposition des associations.

Nous nous engageons à ce que tous les événements municipaux puissent tendre vers le zéro-déchet, avec l'ambition de supprimer progressivement les produits à usage unique.

Cette initiative constitue un levier concret pour réduire l'empreinte écologique de la ville et mobiliser la population, tout en renforçant l'éducation environnementale et la visibilité de Houilles comme ville engagée dans la transition écologique.

- Réaliser un diagnostic de la restauration scolaire et communale et élaborer un plan d'actions de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Réduire le gaspillage alimentaire est un vrai combat que l'on ne fera pas sans les enfants, ni l'équipe de la cantine, tout en sensibilisant les enfants à une alimentation responsable et durable.

Cette démarche sera mise en œuvre en plusieurs étapes :

- Réalisation d'un diagnostic précis des pratiques actuelles : quantités servies, invendus, gestion des stocks et compostage ;
- Identification des leviers d'action pour réduire le gaspillage, comme la réadaptation des portions, le tri des déchets, le compostage ou le don des surplus ;
- Mise en place d'un système de pesée des restes alimentaires intelligent dans les cantines, avec un affichage ludique et pédagogique pour associer les enfants et leur montrer l'impact concret de leurs choix ;



- **Formation et sensibilisation du personnel et des élèves aux bonnes pratiques et aux enjeux environnementaux liés au gaspillage ;**
- **Élaboration d'un plan d'actions concret et mesurable**, avec des objectifs chiffrés sur le mandat et un suivi régulier des résultats.

L'objectif est de créer un **cercle vertueux** : mesurer le gaspillage, en comprendre les causes, impliquer les enfants de manière ludique et pédagogique, et adapter les pratiques pour **réduire durablement les déchets alimentaires** tout en optimisant les ressources de la commune.

13. Valorisation des déchets :

- Développer des points d'apports volontaires pour les déchets spéciaux.

Nous soutenons pleinement l'objectif de **faciliter la collecte et le recyclage des déchets spéciaux** (piles, lampes, petits équipements électriques, médicaments, produits chimiques, etc.), afin de limiter leur impact sur l'environnement et de sensibiliser la population aux bonnes pratiques de tri.

Dans notre projet municipal, nous prévoyons de **mettre en place ces points d'apports volontaires au sein de la Maison des déchets**, qui servira de référence locale pour l'information, le tri et la collecte. Cette approche permettra :

- D'offrir aux habitants **un accès simple et centralisé** pour déposer leurs déchets spéciaux en toute sécurité ;
 - De **sensibiliser et former les citoyens** à la réduction, au tri et au recyclage des déchets dangereux ou particuliers ;
 - De **compléter le dispositif existant** des collectes intercommunales tout en renforçant la visibilité et la pédagogie autour du tri des déchets.
-
- Installer des composteurs de quartier et sensibiliser les copropriétés à l'installation de composteurs dans les résidences.

Notre démarche s'articule en plusieurs volets :

- **Renforcer l'installation de composteurs de quartier** dans les espaces collectifs identifiés (parcs, jardins partagés, écoles), permettant aux habitants de déposer leurs déchets organiques et de suivre leur valorisation ;
- **Sensibilisation des copropriétés et gestionnaires de résidences** à l'installation de composteurs collectifs dans leurs espaces privatifs, avec accompagnement technique et pédagogique ;
- **Formation et communication auprès des habitants**, pour encourager le tri à la source et le respect des consignes de compostage ;
- **Envisager le déploiement de poulaillers municipaux** dans certains sites, permettant de valoriser une partie des déchets organiques tout en sensibilisant les enfants et les familles à l'économie circulaire et à la biodiversité urbaine ;
- **Objectif à moyen terme : la collecte à domicile des déchets organiques**, sur le modèle de villes britanniques, pour augmenter la matière valorisée et réduire les déchets incinérés, en



lien avec les dispositifs intercommunaux et les financements possibles.

Cette approche permet de créer un **circuit complet de valorisation des déchets organiques**, combinant **solutions de proximité, engagement citoyen et innovations logistiques**, tout en renforçant l'éducation environnementale et la participation des habitants.

- Systématiser le tri des déchets dans les écoles, dont les biodéchets.

Cette démarche sera mise en œuvre de manière **progressive et adaptée à chaque établissement** :

- **Mise en place de dispositifs de tri clairs et accessibles pour tous les types de déchets, y compris les biodéchets**, dans les cantines, réfectoires et autres espaces communs ;
- **Sensibilisation et formation des élèves et du personnel** aux gestes de tri et aux enjeux environnementaux associés ;
- **Organisation de collectes régulières et sécurisées** pour assurer la valorisation des déchets triés (compostage local, collecte intercommunale, recyclage) ;
- **Suivi et évaluation** des résultats pour ajuster les dispositifs et motiver les équipes et les élèves à maintenir les bonnes pratiques.

Dans la continuité de nos autres initiatives (composteurs de quartier, poulaillers municipaux et lutte contre le gaspillage alimentaire), cette action permettra de créer **un parcours pédagogique complet autour de la gestion des déchets**, tout en contribuant concrètement à la **transition écologique à Houilles**.

- Réaliser un diagnostic et mettre en œuvre la réduction et la valorisation des déchets du marché de la ville.

La mise en œuvre se fera en plusieurs étapes :

- **Réalisation d'un diagnostic précis** pour identifier les types de déchets produits (emballages, biodéchets, invendus, plastiques, cartons) et les points critiques de production ;
- **Réorganiser le marché pour qu'à la fin du marché les commerçants puissent mettre leurs déchets dans les points d'apport volontaire** ;
- **Installation de dispositifs de tri adaptés** sur le marché, avec des consignes claires et visibles pour les commerçants et les visiteurs ;
- **Suivi régulier et évaluation des résultats**, pour ajuster les dispositifs et encourager les bonnes pratiques.

Cette démarche s'inscrit dans une **politique globale de gestion durable des déchets à Houilles**, complémentaire aux actions dans les écoles, les cantines et les espaces publics, et permet de **mobiliser commerçants et habitants autour de la transition écologique**.

14. Nettoyage de la ville :

- Améliorer le marché de nettoiement de la ville pour éviter les déchets finissant dans le réseau d'eau.



À Houilles, nous proposons une approche **globale et progressive**, combinant prévention, infrastructures et participation citoyenne :

1. Prévention à la source

- Sensibilisation des habitants aux risques liés au rejet de déchets dans les WC et caniveaux, avec des campagnes d'information ciblées sur les lingettes, cotons, emballages et graisses.
- Éducation des enfants dans les écoles et cantines pour intégrer le tri et la réduction des déchets dès le plus jeune âge.
- Information et accompagnement des commerçants et restaurants pour éviter le rejet des emballages, restes alimentaires et huiles dans les réseaux.

2. Collecte et infrastructures adaptées

- Développement de **points d'apports volontaires pour les déchets spécifiques** (piles, lampes, petits équipements électriques, huiles alimentaires, médicaments) dans la ville et la Maison des déchets.
- **Composteurs de quartier et poulaillers municipaux** pour valoriser les biodéchets avant qu'ils ne soient jetés dans les canalisations.
- Installation de **bacs et collecteurs adaptés** dans les zones sensibles (marchés, aires de restauration, parcs), pour retenir les déchets organiques et recyclables.
- Mise en place de **grilles et filtres sur les avaloirs** pour retenir les déchets volumineux, avec entretien régulier.
- Stations de récupération des graisses pour les restaurateurs afin d'éviter les rejets dans le réseau.

3. Organisation et suivi municipal

- Nettoyage régulier des rues, trottoirs et caniveaux, à l'aide d'équipements adaptés.
- Maintenance et inspection périodiques des réseaux pluviaux pour prévenir les bouchons et limiter la dispersion de déchets.
- Surveillance des zones à risque et actions ciblées pour renforcer l'efficacité du dispositif.

4. Actions pédagogiques et participatives

- Ateliers et animations pour sensibiliser les habitants et les enfants à la prévention des déchets dans les réseaux urbains.
- Campagnes citoyennes de ramassage des déchets dans les espaces publics et les berges de la Seine, afin de réduire la pollution avant qu'elle n'atteigne les égouts.
- Affichage pédagogique dans les espaces publics rappelant les consignes sur les déchets à ne pas jeter dans les toilettes ou dans la rue.

5. Intégration dans la stratégie globale

- Ces mesures seront coordonnées avec **toutes les actions de gestion durable des déchets** à Houilles, incluant le tri dans les écoles, les cantines, les marchés, le compostage, les poulaillers municipaux et les événements zéro-déchet.
- L'objectif est **double** : réduire les déchets dans les égouts et améliorer la **qualité de l'eau, la biodiversité locale et la résilience des infrastructures communales**.

Par cette démarche, Houilles pourra devenir **exemplaire dans la prévention de la pollution urbaine**, en combinant **actions concrètes, sensibilisation citoyenne et infrastructures adaptées**, tout en mobilisant habitants, commerçants et services municipaux autour de la transition écologique.

15. Réemploi/Réparation :



- Installer une structure de réemploi et réparation pérenne et promouvoir le réemploi au niveau communal.

Nous soutenons pleinement l'objectif de favoriser le réemploi et la réparation des objets, afin de réduire la production de déchets, prolonger la durée de vie des biens et sensibiliser les habitants à la consommation responsable.

Dans notre projet municipal, cette démarche sera intégrée à la Maison des déchets, afin de centraliser les initiatives de prévention et de valorisation des déchets et de créer un lieu accessible à tous pour le réemploi et la réparation.

Les actions concrètes prévues sont :

- **Création d'un espace dédié au réemploi et à la réparation** au sein de la Maison des déchets, permettant aux habitants de déposer et récupérer des objets (mobilier, électroménager, vêtements, outils) et d'y effectuer des réparations.
- **Organisation d'ateliers participatifs et de réparathons**, pour apprendre à réparer soi-même ses objets et découvrir les pratiques de consommation durable.
- **Promotion du réemploi dans les services municipaux et événements**, en privilégiant le matériel réutilisable et en encourageant le don ou le troc d'objets excédentaires.
- **Sensibilisation des citoyens et commerçants** pour encourager le don, le réemploi et la réparation avant l'achat de nouveaux biens.
- **Suivi et évaluation des résultats**, afin de mesurer l'impact sur la réduction des déchets et le volume d'objets réemployés.



Energie :

16. Sobriété énergétique :

- Réduire la consommation énergétique des bâtiments publics sur le mandat.

*La réduction de la consommation énergétique des bâtiments publics est un **objectif prioritaire**, à la fois pour réduire l'empreinte carbone de la commune, maîtriser les dépenses publiques et donner l'exemple.*

*La Ville de Houilles a déjà engagé (avant 2020) un travail structurant en déployant le logiciel de suivi énergétique **Citron**, associé à des sondes mesurant les différents flux (électricité, chauffage, eau) dans les bâtiments communaux. Cet outil constitue une **base solide**, permettant un pilotage fin des consommations et l'identification des dérives ou des gisements d'économies.*

L'enjeu du mandat sera de reprendre, consolider et amplifier ce travail, en passant d'un outil de suivi à une véritable stratégie d'optimisation énergétique :

- *Remise à niveau et exploitation systématique des données issues de Citron, pour piloter les consommations bâtiment par bâtiment ;*
- *Détection rapide des anomalies et surconsommations, et mise en œuvre d'actions correctives ciblées ;*
- *Priorisation des rénovations énergétiques (isolation, chauffage, ventilation, éclairage) sur les bâtiments les plus énergivores ;*
- *Optimisation des usages (régulation du chauffage, horaires, automatisation) et sensibilisation des agents municipaux aux éco-gestes ;*
- *Suivi annuel des résultats, avec un reporting transparent sur les économies d'énergie réalisées.*

Il ne s'agit pas de repartir de zéro, mais de capitaliser sur le travail déjà engagé avant 2020, de le structurer dans la durée et de remettre en route l'outil qui existait ainsi que l'améliorer pour en faire un véritable levier de performance énergétique.

Cette démarche permettra à Houilles de réduire durablement ses consommations, d'alléger ses factures énergétiques et d'inscrire la gestion de son patrimoine public dans une logique responsable, sobre et exemplaire.

17. Rénovation énergétique :

- Réaliser un audit énergétique des bâtiments municipaux et rénover les 5 plus importantes passoires thermiques.

Dans le cadre du mandat, on prévoit :

- *Réalisation d'un audit énergétique complet de tous les bâtiments municipaux, afin d'identifier les principales sources de déperdition d'énergie, les équipements obsolètes et les priorités d'intervention ;*



- **Identification des 5 bâtiments les plus énergivores ou les plus mal isolés** (les « passoires thermiques ») et élaboration d'un **plan de rénovation ciblé** ;
- **Mise en œuvre de travaux de rénovation énergétique** sur ces bâtiments : isolation, remplacement de systèmes de chauffage ou de ventilation, modernisation de l'éclairage, régulation et automatisation des usages ;
- **Suivi des consommations et retour d'expérience** grâce aux outils déjà déployés (logiciel Citron et sondes sur les flux des bâtiments), pour mesurer l'impact des rénovations et ajuster les actions futures.

Cette approche permet de **prioriser les investissements là où ils ont le plus d'effet**, de réduire durablement les consommations énergétiques, d'améliorer le confort des usagers et de donner l'exemple d'une **gestion responsable du patrimoine municipal**.

- Soutenir la rénovation énergétique pour les citoyens, notamment les plus précaires.

Dans le contexte tendu actuel des finances publiques il est difficile de s'engager sur des aides financières qui en général sont les plus intéressantes pour les personnes en situation de précarité. Néanmoins on peut établir les choses de la manière suivante :

Aides intercommunales :

- L'agglomération peut proposer :
 - **Prêts à taux zéro ou bonifiés** pour la rénovation énergétique.
 - **Accompagnement technique et administratif** pour les copropriétés ou les logements collectifs.
- La commune peut **relayer et coordonner ces aides** pour maximiser l'efficacité.

Aides communales directes ou indirectes

- **Subventions locales ciblées** pour les foyers précaires, complémentaires des aides nationales (bonus sur ma prim' renov par exemple).
- **Ateliers d'accompagnement** au montage de dossiers pour éviter que les ménages ne perdent des financements par méconnaissance.
- **Incitations pour les artisans locaux certifiés RGE**, afin de soutenir l'emploi local et sécuriser la qualité des travaux.

18. Energies renouvelables :

- Dimensionner les besoins et déployer les énergies renouvelables au niveau communal en reprenant le plan d'installation d'énergie photovoltaïque.

Dans le cadre de ce mandat, la Ville s'appuiera sur le **travail déjà engagé** :

- Une étude sur l'implantation de panneaux photovoltaïques avait été réalisée en 2018,



constituant une **base précieuse** pour identifier les toitures et espaces propices au développement du solaire.

- Cette étude sera **mise à jour** pour tenir compte de l'évolution des besoins énergétiques communaux, des nouvelles technologies disponibles, des contraintes techniques et des retours d'expérience.

Les actions concrètes prévues comprennent :

- **Dimensionnement précis des besoins énergétiques de la commune**, pour cibler les bâtiments publics et équipements les plus adaptés au photovoltaïque ;
- **Déploiement progressif de panneaux photovoltaïques** sur les bâtiments municipaux, les écoles et les toitures disponibles, en priorisant les sites à fort rendement et visibilité ;
- **Étude de faisabilité pour l'intégration de systèmes solaires sur d'autres espaces communaux** (parkings, bâtiments sportifs, écoles, toitures de copropriétés) ;
- **Suivi et évaluation de la production d'énergie**, pour mesurer l'impact sur la consommation énergétique de la commune et les économies réalisées ;
- **Communication et sensibilisation auprès des habitants**, pour encourager également l'installation de panneaux photovoltaïques sur les logements privés et promouvoir l'autoconsommation collective.

Cette démarche permettra à Houilles de **capitaliser sur les études déjà réalisées**, de **planifier un déploiement progressif et efficace du photovoltaïque** et d'inscrire la commune dans une **stratégie ambitieuse de transition énergétique locale**, exemplaire et durable.

- Intégrer du renouvelable dans les nouvelles constructions ou les rénovations.

Pour Houilles, les actions prévues incluent :

- **Inscrire cette exigence dans les documents d'urbanisme** (PLU, règles de construction), en prévoyant des orientations favorables à l'installation de panneaux photovoltaïques, de systèmes de chauffage renouvelable ou de ventilation naturelle sur les nouveaux bâtiments et rénovations significatives ;
- **Encourager et accompagner les maîtres d'ouvrage privés et publics** à intégrer des solutions renouvelables dans leurs projets, via des conseils techniques et des informations sur les aides financières disponibles ;
- **Prioriser l'utilisation des énergies renouvelables dans les bâtiments municipaux**, en donnant l'exemple avec les constructions nouvelles et les rénovations d'équipements publics ;
- **Suivre et évaluer l'impact de ces installations** pour ajuster les orientations et maximiser l'efficacité énergétique des bâtiments.

- Décarboner l'énergie des équipements publics en passant du fossile au réseau de chaleur urbain, aux pompes à chaleur ou à l'électrique.

Nous soutenons pleinement l'objectif de réduire l'empreinte carbone des bâtiments municipaux en remplaçant les énergies fossiles par des solutions bas-carbone, telles que le réseau de chaleur urbain,



les pompes à chaleur ou l'électricité renouvelable.

Pour Houilles, la démarche s'inscrit dans la continuité des travaux déjà engagés avant 2020 et arrêté depuis :

- **Réseau de chaleur urbain** : un travail préalable a été réalisé avant 2020 pour identifier les bâtiments communaux raccordables et planifier les extensions du réseau. Ce travail sera **repris, mis à jour et poursuivi** afin de **raccorder progressivement l'ensemble des bâtiments communaux** au réseau de chaleur, en priorité les plus énergivores ;
- **Pompes à chaleur et électricité renouvelable** : pour les bâtiments non raccordables au réseau de chaleur, des solutions bas-carbone adaptées seront mises en œuvre, afin de **remplacer progressivement les chaudières au fioul ou au gaz** ;
- **Suivi énergétique et pilotage** : l'utilisation des outils existants (logiciel Citron et sondes sur les flux) permettra de **mesurer les économies réalisées et ajuster les actions** ;
- **Planification sur le mandat** : la transition sera progressive, en tenant compte des contraintes techniques, budgétaires et de continuité des services municipaux.

Cette approche permettra à Houilles de déployer une politique cohérente de décarbonation de ses équipements, de réduire significativement les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité et de donner l'exemple dans la transition énergétique locale.



Eau :

19. Préservation de l'eau :

- Installer des récupérateurs d'eau pour l'arrosage et le nettoyage des rues.

L'objectif est de **mettre en place des récupérateurs d'eau de pluie**, afin de réduire la consommation d'eau potable.

Cependant, il est également nécessaire de **préparer l'avenir et d'anticiper les besoins en eau**, notamment dans le contexte du changement climatique et des épisodes de sécheresse plus fréquents. Nous proposons donc d'aller plus loin :

- Étudier et planifier la **récupération des eaux pluviales pour les bâtiments communaux**, afin d'alimenter les toilettes, le nettoyage des bâtiments et autres usages non potables ;
- Développer un **réseau de collecte et de stockage optimisé**, capable de centraliser et redistribuer l'eau de pluie selon les besoins municipaux ;
- Intégrer ces dispositifs dans **les nouveaux projets de bâtiments municipaux et dans les rénovations**, pour maximiser l'efficacité et réduire la consommation d'eau potable ;
- Sensibiliser le personnel communal et les citoyens (pour le lavage des voitures etc.) aux **bonnes pratiques d'usage de l'eau récupérée**, pour assurer une utilisation durable et sécurisée.

Cette démarche permettra à Houilles de **réduire significativement sa consommation d'eau potable**, de valoriser les ressources locales et de **préparer la commune à une gestion résiliente de l'eau face aux enjeux climatiques futurs**, tout en restant réaliste et réalisable à l'échelle communale.

- Réduire la consommation d'eau dans les équipements publics.

La réponse fait écho à la précédente néanmoins il faut ajouter une précision :

- **Installation de sondes et capteurs intelligents** dans les bâtiments communaux (écoles, équipements sportifs, bâtiments administratifs) pour **détecter rapidement les anomalies et les fuites**, souvent invisibles mais coûteuses en eau et en argent ;
- **Mise en place d'un suivi centralisé des consommations**, permettant d'identifier les bâtiments les plus énergivores et de prioriser les actions correctives ;
- **Modernisation progressive des équipements sanitaires** (robinets temporisés, mousseurs, chasses d'eau économies) pour réduire durablement les volumes consommés ;
- **Sensibilisation des agents municipaux et des usagers** aux éco-gestes et aux bonnes pratiques pour éviter le gaspillage ;
- **Intégration de ces objectifs dans les futurs projets de rénovation et de construction** des bâtiments communaux.



Mobilités :

20. Piétons :

- Créer un plan piéton pour développer l'accessibilité et la sécurité, et accroître les zones piétonnes sur les abords de la gare et les rues commerçantes.

Cette ambition s'inscrit pleinement dans notre projet structurant « **Cœur de Ville** », qui intégrera un **plan de piétonnisation progressif et cohérent** autour de la gare et des rues commerçantes. Toutefois, cette transformation nécessite un **préalable essentiel : la création ou l'acquisition d'un parking souterrain**, afin de **maintenir l'accessibilité du centre-ville, préserver l'activité commerciale et garantir l'acceptabilité du projet par les habitants et les commerçants**.

Le projet reposera sur plusieurs axes :

- **Mise en œuvre d'un plan de piétonnisation structuré** dans le cadre de l'opération **Cœur de Ville**, avec un phasage progressif ;
- **Création ou acquisition d'un parking souterrain** pour compenser la réduction du stationnement en surface et libérer l'espace public ;
- **Sécurisation et élargissement des cheminements piétons**, en particulier autour de la gare, des écoles et des commerces ;
- **Amélioration du confort urbain** : végétalisation, mobilier urbain, zones d'ombre, espaces de convivialité ;
- **Concertation étroite avec les habitants, commerçants et usagers**, afin d'adapter le projet aux usages réels et aux besoins du territoire.

Cette approche permettra de rééquilibrer l'espace public en faveur des piétons, tout en préservant l'accessibilité, l'activité économique et la vitalité du centre-ville. Le projet **Cœur de Ville** constituera ainsi un levier structurant pour une transformation durable, progressive et acceptée du centre de Houilles.

- Développer à minima 5 rues aux écoles.

Nous partageons pleinement l'objectif de sécuriser les abords des écoles et d'améliorer la qualité de vie des enfants et des familles. Le concept de "rue aux écoles" est pertinent pour réduire la circulation automobile, améliorer la sécurité et encourager les mobilités douces.

Cependant, la configuration actuelle des rues à Houilles rend la mise en œuvre systématique de 5 rues aux écoles complexe, en raison de la largeur des voies, des contraintes de circulation, des besoins des riverains et des enjeux d'accès pour les secours. Une piétonnisation ponctuelle, sans aménagement global, pourrait s'avérer peu efficace ou difficile à pérenniser.

Nous proposons donc une approche plus ambitieuse et durable, en travaillant sur un réaménagement global des accès aux écoles, afin de garantir un accès multimodal sécurisé :

- **Réorganisation des abords des établissements scolaires** pour sécuriser les cheminements piétons et cyclistes ;
- **Création de zones de dépose sécurisées** pour limiter les stationnements anarchiques et les



conflits d'usage ;

- **Développement d'itinéraires sécurisés pour les mobilités douces** (piétons, vélos, trottinettes) ;
- **Apaisement de la circulation** (zones 30, ralentisseurs, élargissement des trottoirs, signalétique renforcée) ;
- **Expérimentation ciblée de rues aux écoles**, lorsque la configuration le permettra, en concertation avec les parents, les équipes éducatives et les riverains.

Cette stratégie permettra d'atteindre l'**objectif essentiel — la sécurité des enfants — tout en proposant des solutions réalistes, adaptées au tissu urbain de Houilles, et en construisant des aménagements durables, efficaces et acceptés par tous**.

21. Mobilités douces :

- Créer un plan vélo pour faciliter les circulations sécurisées dans la ville par des itinéraires cyclables privilégiés, sécurisés et jalonnés.

Un **plan vélo existe déjà à l'échelle de l'agglomération**, constituant une base structurante pour le développement des itinéraires cyclables. Toutefois, la Ville de Houilles doit **aller plus loin localement** pour rendre ces itinéraires **plus lisibles, plus sûrs et plus attractifs au quotidien**.

Nous proposons ainsi de compléter ce cadre intercommunal par des actions communales concrètes :

- **Déploiement d'une signalétique spécifique aux vélos**, avec un jalonnement clair des itinéraires cyclables vers les pôles majeurs (gare, écoles, centre-ville, équipements sportifs) ;
- **Création d'un affichage directionnel dédié aux cyclistes**, indiquant distances, temps de parcours et itinéraires conseillés ;
- **Identification et sécurisation d'itinéraires cyclables prioritaires**, avec aménagements ciblés (marquage au sol, zones apaisées, continuités cyclables) ;
- **Traitements des points noirs et des discontinuités**, en lien avec l'agglomération et les communes voisines ;
- **Concertation avec les usagers et associations cyclistes**, afin d'adapter les itinéraires aux besoins réels.

Cette approche permettra à Houilles de **renforcer l'efficacité du plan vélo intercommunal**, tout en apportant une **réponse locale concrète, visible et rapidement opérationnelle**, afin de **faire du vélo un mode de déplacement sûr, pratique et attractif dans la ville**.

- Mettre en place un stationnement capacitaire et sûr à la gare et des stationnements vélos au niveau des services publics et commerciaux.

Développer un **stationnement capacitaire, sécurisé et accessible**, en particulier à la gare, est une **évidence** pour une ville comme Houilles, où de nombreux habitants utilisent quotidiennement les transports en commun. Faciliter l'intermodalité entre **voiture, vélo, transports et marche** est un **levier essentiel pour réduire la congestion, améliorer la qualité de vie et encourager des mobilités plus durables**.

Nous nous engageons à **renforcer significativement l'offre de stationnement (+ 400 emplacements sécurisés comme cela a été fait)** à proximité de la gare, en garantissant des conditions de **sécurité, de lisibilité et de confort**, tant pour les automobilistes que pour les



cyclistes. Ce projet s'inscrira dans une vision globale d'aménagement du pôle gare et du centre-ville.

Par ailleurs, le développement de **stationnements vélos sécurisés à proximité des services publics, des commerces et des équipements municipaux** est un **prérequis incontournable** pour encourager l'usage du vélo au quotidien. Sans stationnement fiable, il ne peut y avoir de politique cyclable efficace.

- Apaiser la cohabitation entre usagers par une politique de sensibilisation et d'éducation et faire respecter les mesures mises en places.

Il est important d'être lucide : **ce changement ne se fera pas par un simple arrêté, ni par un coup de baguette magique**. Il s'agit d'un **enjeu culturel et collectif**, qui nécessite **du temps, de la pédagogie et l'implication de l'ensemble de la société**.

La Ville pourra agir, mais elle ne peut pas tout faire seule. Nous nous engageons à :

- **Organiser des actions régulières de sensibilisation et d'éducation**, notamment dans les écoles, auprès des jeunes et des usagers des mobilités (par la police municipale et des associations locales) ;
- **Déployer des campagnes d'information** sur le partage de l'espace public, les règles de circulation et le respect mutuel ;
- **Travailler en partenariat avec les forces de l'ordre** pour faire respecter les règles existantes, dans un esprit à la fois pédagogique et dissuasif ;
- **Encourager une mobilisation collective**, en associant habitants, associations, parents, établissements scolaires et acteurs locaux.

L'apaisement de l'espace public repose sur un **effort collectif et durable**, qui demande un **véritable changement de pratiques et de mentalités**. La municipalité prendra toute sa part, mais c'est ensemble — pouvoirs publics, citoyens et usagers — que nous construirons une ville plus sûre, plus respectueuse et plus agréable à vivre.

22. Parc automobile communal :

- Electrifier le parc automobile communal.

L'électrification du parc automobile communal est un **objectif que la Ville de Houilles a engagé depuis de nombreuses années**. Une **part significative des véhicules municipaux est déjà électrique ou à faibles émissions**, ce qui témoigne d'une volonté ancienne de réduire l'empreinte carbone et les nuisances locales.

L'enjeu aujourd'hui est **d'aller plus loin en s'attaquant aux véhicules les plus lourds et les plus techniques** (camions, bennes, véhicules d'intervention, engins de voirie), pour lesquels les solutions électriques sont **plus coûteuses, parfois moins disponibles et nécessitent des infrastructures adaptées**.



Participation citoyenne et coopération :

23. Commission locale pour l'environnement :

- Maintenir la commission extra-municipale du temps long et réviser son fonctionnement en lui administrant une capacité d'auto-saisie et d'être force de propositions.

*Nous sommes favorables au **maintien de la commission extra-municipale du temps long**, qui constitue un **outil utile de réflexion, de concertation et d'enrichissement des politiques publiques**, notamment sur les enjeux environnementaux et de prospective.*

*Toutefois, il est important de rappeler le **cadre légal** : les commissions extra-municipales sont **créées et saisies par le conseil municipal ou le maire**, et ne disposent pas d'un pouvoir d'auto-saisine. Cette règle est encadrée par le **Code général des collectivités territoriales (CGCT)**, article L.2143-2, qui précise que ces commissions ont un rôle consultatif et interviennent sur les sujets qui leur sont confiés par la collectivité.*

Dans ce cadre, nous nous engageons à :

- **Maintenir la commission extra-municipale du temps long** ;
- **Renforcer son rôle consultatif et sa capacité de proposition**, en lui confiant régulièrement des sujets structurants ;
- **Améliorer son fonctionnement** (calendrier, transparence des travaux, suivi des recommandations) ;
- **Valoriser ses contributions**, en les joignant aux délibérations du Conseil municipal et en assurant un retour formalisé de la municipalité sur les propositions émises.

*Nous faisons le choix d'une approche **respectueuse du droit, mais ambitieuse dans l'esprit**, en donnant à cette commission un véritable rôle d'influence et de réflexion, tout en garantissant un **fonctionnement clair, efficace et conforme aux règles des collectivités territoriales**.*

24. Mutualisation des équipements :

- Créer un établissement municipal de mutualisation d'équipements et de conseils pour accompagner les habitants à la rénovation et l'entretien de leur habitation et de leur jardin.

La Ville ne peut pas rénover à la place des habitants, mais elle peut faciliter, accompagner et encourager. En informant mieux, en simplifiant l'accès aux aides, en soutenant la rénovation énergétique et en promouvant des pratiques écologiques pour les jardins, une commune peut améliorer durablement le confort, le pouvoir d'achat et le cadre de vie des habitants.

1. Informer et orienter les habitants

La ville peut mettre en place des conseils pour accompagner les habitants dans leurs projets de rénovation :

- *Information sur les aides financières existantes (MaPrimeRénov', ANAH, aides régionales,*



intercommunales) ;

- Orientation vers des **professionnels qualifiés** (RGE, artisans locaux) ;
- Mise à disposition de **guides pratiques** sur la rénovation énergétique, l'isolation, le chauffage, la ventilation et les éco-gestes.

2. Accompagner la rénovation énergétique

La commune peut soutenir la rénovation en :

- Développant des **partenariats avec les plateformes locales de rénovation énergétique** ;
- Aidant au **montage des dossiers de subvention**, souvent complexes pour les ménages ;
- Encourageant les **rénovations globales** plutôt que des travaux isolés, pour maximiser les gains énergétiques ;
- Ciblant en priorité les **ménages modestes** et les logements les plus énergivores.

3. Lutter contre l'habitat dégradé et indigne

La ville peut :

- Repérer et signaler les **logements insalubres ou dangereux** ;
- Mobiliser des dispositifs de **lutte contre l'habitat indigne** avec l'État et l'intercommunalité ;
- Accompagner les propriétaires pour remettre leurs biens aux normes ;
- Soutenir la **rénovation des copropriétés** en difficulté.

4. Accompagner l'entretien et la gestion des jardins

Pour les jardins et espaces privés, la commune peut encourager des pratiques plus écologiques :

- Conseiller sur la **réduction de l'usage des pesticides** et la gestion différenciée ;
- Promouvoir la **plantation d'arbres, de haies et d'espèces locales** favorables à la biodiversité ;
- Encourager la **récupération des eaux de pluie** pour l'arrosage ;
- Développer le **compostage individuel ou collectif**, et valoriser les déchets verts ;
- Organiser des **ateliers jardinage écologique**, trocs de plantes et distributions de compost ou de paillage.

5. Soutenir la végétalisation et l'adaptation climatique

La commune peut aider les habitants à adapter leur logement et leur jardin aux **épisodes de chaleur et aux aléas climatiques** :

- Conseils pour **lutter contre la surchauffe** (ombrage, isolation, végétalisation) ;
- Aides ou incitations à la **plantation d'arbres d'ombrage** ;
- Promotion des **toitures et façades végétalisées** lorsque cela est possible ;
- Accompagnement pour la **désimperméabilisation des sols privés** afin de favoriser l'infiltration des eaux de pluie.

6. Encadrer et valoriser par les règles d'urbanisme

La commune peut intégrer dans le PLU :

- Des **recommandations architecturales et environnementales** pour les rénovations ;
- Des **incitations à la préservation du patrimoine bâti et végétal** ;
- Des règles favorisant la **sobriété énergétique et la qualité paysagère**.

7. Sensibiliser et mobiliser les habitants

Enfin, la commune peut jouer un rôle pédagogique :

- Organisation de **réunions publiques, ateliers et permanences d'experts** ;
- Information sur les essences végétales
- Mise en avant des **exemples locaux de rénovations réussies** ;
- Création d'un **réseau d'habitants engagés** pour partager les bonnes pratiques ;
- Communication régulière sur les **économies d'énergie, l'entretien durable et la protection de la biodiversité**.